



ICRML
Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM
Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities

Organisation de la société acadienne : comment guider qui guide sa destinée ?

Le Grand parle-ouère
CMA 2019

Éric Forgues

Organisation de la société acadienne : comment guider qui guide sa destinée ?

Éric Forgues

Avant de nous demander **comment** guider sa destinée, demandons-nous **qui** guide la destinée de l'Acadie?

L'idéal de l'Acadie, son aspiration historique, est de tendre vers l'autodétermination. Cette aspiration historique se formule aujourd'hui dans les termes du principe d'une organisation « **par et pour** » la communauté. En contexte démocratique, cela devrait se traduire par une forme d'autodétermination exercée par des organismes qui **représentent** leur communauté.

Depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles (LLO) en 1969, le gouvernement fédéral joue un rôle important dans le financement des organismes et dans l'organisation des communautés. Le gouvernement canadien a participé de près à la création d'organismes acadiens.

Il finance ces organismes dans le cadre de politiques publiques qui visent à atteindre les objectifs de la Loi. Depuis 1988, avec l'adoption d'une nouvelle LLO, le gouvernement doit appuyer le développement des communautés et il le fait en s'appuyant sur un nombre croissant d'organismes qu'il finance.

Le pouvoir de décider des grandes orientations futures de l'Acadie est entre les mains de groupes d'intérêt sectoriels qui travaillent de près avec les gouvernements pour mettre en œuvre des services ou des projets, qui ont été décidés par eux, de concert avec les gouvernements. La population et les citoyens participent peu à la définition des grandes orientations de l'Acadie. Il n'y a pas vraiment de mécanisme pour définir **démocratiquement** les priorités de l'Acadie.

Les groupes qui définissent les finalités de la société acadienne sont les mêmes qui bénéficient des ressources pour mettre en œuvre les projets qu'ils ont priorisés.

À la limite, je dirais qu'il y a un conflit d'intérêts. Chaque représentant d'organisme défend les intérêts de son secteur, l'existence de son organisme et le financement de projets dans son secteur. Lorsque vient le temps d'établir des priorités, de faire des choix collectifs, tout un jeu d'alliances stratégiques s'amorce avec d'autres organismes pour défendre leurs intérêts réciproques.

Je me souviens quand je suis arrivé en Acadie en 1998, j'ai participé à une réunion des organismes acadiens qui devaient prioriser les projets de la communauté. Un peu à

l'écart, dans le fond de la salle, je voyais des gens qui étaient assis et qui observaient. J'ai appris que c'était les gens de Patrimoine canadien qui observaient les choix collectifs qui étaient faits. Cette manière de faire des choix collectifs m'apparaissait et m'apparaît toujours problématique.

À part des ajustements ici et là, la structure de gouvernance n'a pas beaucoup changé depuis. Cela peut s'expliquer par le fait que les groupes qui sont en position de se prononcer **tant sur les choix collectifs** qui sont faits que **sur la manière de les faire** veillent à assurer un certain statu quo.

J'en suis venu à la conclusion que le modèle de gouvernance communautaire en Acadie et dans la francophonie vit une **crise de légitimité** qui n'est pas nécessairement perçue par les leaders de la communauté.

Cette crise vient d'un **fossé accru** entre les organismes et la population. Je dirais même qu'elle vient d'un **oubli du projet de « faire société »**, pour reprendre la notion de Joseph-Yvon Thériault¹. Pour faire société, les représentants de la communauté doivent se concevoir comme tels (c'est-à-dire comme des **représentants** de la communauté) et, de ce fait, chercher à légitimer leurs actions et leurs décisions collectives. À l'heure actuelle, cette légitimité tient à un fil : celui de la reconnaissance qu'accorde le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux aux organismes porte-parole et sectoriels. Le fait que le gouvernement fédéral accepte de signer des ententes avec des organismes contribue à légitimer l'action de ces organismes.

Mais jusqu'à quel point la légitimité peut-elle se passer d'un appui de la population?

Fonctions des organismes acadiens

Le statut des organismes porte-parole acadiens est tiraillé entre deux conceptions de leur rôle dans la communauté :

- **Groupes d'intérêt** défendant les intérêts de ses membres et menant une action de lobbying requérant peu d'appui de la population pour légitimer leurs actions.
- **Représentants ou porte-parole** de l'ensemble de la communauté et fiduciaire des intérêts généraux de la communauté.

Plus précisément, les organismes acadiens assument au moins trois fonctions:

- **offrir des services** à la communauté pour le gouvernement : par exemple, en immigration, santé, économie, justice, littératie/numératie, etc.
- **promotion/défense des intérêts** dans certains secteurs : éducation, villes, justice, santé, femmes, aînés, jeunes, environnement, justice sociale, etc.

¹ Joseph Yvon Thériault (2007), *Faire société : société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.

- **représenter la communauté** - ce qui suppose d'agir comme **porte-parole** de la communauté et comme fiduciaire de ses intérêts généraux. Cela suppose d'être **en dialogue avec la communauté** et de créer des **espaces de délibération**. Cette fonction est directement liée à celle de définir les grandes orientations du développement des communautés.

À l'heure actuelle, un organisme peut assumer plus d'une fonction : par exemple, les organismes porte-parole, en plus de représenter les communautés, gèrent aussi les Réseaux en immigration francophone², qui visent à faciliter l'accueil et l'intégration des immigrants.

Selon moi, un **organisme qui représente la communauté** devrait se tenir à l'écart d'une fonction de service.

J'irais plus loin, l'organisme porte-parole doit renouer avec sa fonction première, en faisant preuve d'innovation.

Selon moi, nous devons passer de la méfiance à la confiance envers les citoyens

Je vous invite à discuter et à explorer un modèle de gouvernance pour les communautés acadiennes :

- qui détache la fonction de représentation des autres fonctions (offrir des services ou défendre des intérêts sectoriels). La fonction de représentation doit s'exercer le plus **librement** possible, **sans influence** d'intérêts sectoriels, ou des bailleurs de fonds;
- (et un modèle de gouvernance) qui fait une plus grande place aux citoyens, à la libre délibération et à leur **intelligence collective**

Les liens entre les organismes sectoriels ou de défense des intérêts et leurs bailleurs de fonds ne manquent pas de préorienter les délibérations et les réponses apportées à des questions collectives.

Ce qu'il faut c'est un espace de délibération qui soit exempt le plus possible des contraintes qu'imposent les liens de collaborations et les jeux d'alliances politiques et stratégiques entre les acteurs.

L'avantage d'affranchir la fonction de représenter la communauté des intérêts stratégiques est de **réunir les conditions idéales** pour offrir des **solutions innovatrices** à des problématiques collectives.

² Réseaux en immigration francophone, <https://www.immigrationfrancophone.ca/fr/a-propos/reseaux-en-immigration-francophone> (21 août 2019).

Un espace de délibération à construire

Il nous reste à construire cet espace de délibération afin de remettre entre les mains des citoyens acadiens les questions qui les préoccupent et concernent leur avenir, afin qu'ils puissent en discuter et influencer les décideurs.

la valeur de la démocratie comme procédure de décision collective tient au moins en partie à sa capacité à canaliser l'intelligence collective des citoyens, ce que j'appelle plus largement la « raison démocratique », et à produire en conséquence de bons résultats³.

Des expériences intéressantes ont cours en Europe notamment et qui favorisent des débats/des exercices de délibération pour discuter d'enjeux précis (comme l'environnement) ou pour envisager l'avenir d'une collectivité. Je vais en mentionner deux.

Dans la foulée du mouvement des gilets jaunes en France, le gouvernement français a organisé un grand débat national⁴. En marge, des citoyens appuyés par des chercheurs ont organisé ce qu'ils ont appelé « le vrai débat » qui se veut indépendant du débat national⁵. Cette initiative se veut plus transparente et offre un

*dispositif de contrôle démocratique couplant un **observatoire des débats**, une **assemblée citoyenne tirée au sort** pour hiérarchiser les propositions émanant des débats, et « une boîte à outils [...] destinée à tous les citoyens qui souhaitent s'inscrire dans un engagement dans le cadre du Grand Débat National ou en dehors⁶.*

Au pays de Galles, en juillet dernier, une assemblée citoyenne a été organisée pour la première fois afin de répondre à la question : « comment le peuple gallois peut façonner son avenir? ». 60 personnes ont été choisies parmi 10 000 personnes tirées au hasard pour discuter de cette question. Elles ont été choisies pour représenter la population galloise. Un rapport sera produit à la suite de cette délibération et soumis à l'Assemblée nationale galloise⁷.

Un des objectifs visés est d'appuyer les structures politiques et les décisions qui y sont prises sur la **participation** et **l'engagement** des citoyens.

Cela suppose de **faire confiance** aux citoyens et à leur intelligence collective.

³ Hélène, Landemore (2013), « La raison démocratique : les mécanismes de l'intelligence collective en politique », Raison-publique.fr, <https://www.raison-publique.fr/article621.html> (21 août 2019).

⁴ <https://granddebat.fr/>

⁵ Gis - groupement d'intérêt scientifique - Démocratie et Participation

⁶ <https://observdebats.hypotheses.org/les-principes>

⁷

http://www.assembly.wales/en/newhome/pages/newsitem.aspx?itemid=2006&utm_source=Twitter&utm_medium=social&utm_campaign=SocialSignIn&utm_content=20+Years

Je crois qu'en Acadie nous pourrions nous inspirer de ces expériences qui se déroulent dans ces pays pour améliorer la légitimité de la gouvernance communautaire.

Les organismes porte-parole devraient encadrer ces exercices de délibérations et d'assemblées citoyennes, pour ensuite porter la parole de ces citoyens auprès des autres organismes sectoriels et des bailleurs de fonds.

Les parle-ouères organisés par la SANB constituent un pas dans cette direction. Le Grand parle-ouère est aussi exemple intéressant: il emprunte certains éléments du forum ouvert. C'est la population qui a fourni des thèmes de discussion. Cependant, cet exercice ne s'arrime formellement à aucune structure de gouvernance. Aucun organisme n'est tenu de prendre en compte ce qui a été discuté dans le cadre du Grand parle-ouère. Le risque c'est que les conclusions de ce forum ne débouchent pas sur des actions concrètes. Ce qui manque c'est un **arrimage formel avec les organismes** et les leaders de la communauté acadienne et l'obligation de prendre en compte et d'agir sur les conclusions du grand parle-ouère.

Il ne faut pas se le cacher, ce qui est en jeu ce sont le **pouvoir** et les **ressources**. Mais ce qui est aussi en jeu c'est **l'avenir des communautés**. Or, l'avenir sera à l'image des décisions qui sont prises et celles-ci seront le reflet de la manière qu'elles seront prises.

À mon avis, la structure de gouvernance actuelle nous rend **dépendants** de la vision, des priorités, des intérêts, des choix du gouvernement. De plus, la structure de gouvernance favorise la prise de décisions en fonction des intérêts des organismes qui sont financés par le gouvernement.

Il y a là un **cercle vicieux** entre la société civile acadienne et le gouvernement.

Nous pouvons envisager d'autres avenues, d'autres solutions en ouvrant ce cercle pour mieux inclure le citoyen dans la gouvernance communautaire. Les assemblées délibérantes de citoyens peuvent être vues comme une ressource qui peut être utilisée pour résoudre des problématiques collectives.

C'est le temps d'y réfléchir et d'en discuter.
